



Syndicat mixte des eaux de l'Auvézère (Siren : 200051399)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lubersac
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19210 LUBERSAC
Téléphone	05 55 73 50 14
Fax	05 55 73 67 99
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 210
Densité moyenne	31,13

Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 14 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Arnac-Pompadour (211901103)	1 159
19	Benayes (211902200)	242
19	Beyssac (211902408)	638
19	Beyssenac (211902507)	389
19	Concèze (211905906)	433
19	Lubersac (211912100)	2 270
19	Montgibaud (211914403)	250
19	Saint-Éloy-les-Tuileries (211919808)	108
19	Saint-Julien-le-Vendômois (211921606)	256
19	Saint-Martin-Sepert (211922307)	295
19	Saint-Pardoux-Corbier (211923008)	417
19	Saint-Sornin-Lavolps (211924303)	894
19	Ségur-le-Château (211925409)	188
19	Troche (211927009)	562

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA du Bassin de Brive (200043172)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Le syndicat a pour objet de construire, d'exploiter, d'entretenir tous les ouvrages de production, de traitement, de distribution et de gestion créés, en assurant aux usagers une distribution d'eau potable, en qualité et quantité, d'établir les ouvrages de toutes natures, nécessaires à l'approvisionnement en eau potable des territoires des communes associées.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement